

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	19
Présents	18
Quorum	10
Votants	19

Le vingt-sept avril deux mil vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-deux avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence Monsieur Marc FUSAT en application de l'article L 2121-14 du CGCT et de la circulaire Préfectorale n° DCLE/BFLI/2024-01 en date du 31 janvier 2024.

Étaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, GARCIN-GOURILLON Christine, REYNOUD, Henri, STEKELOROM Dominique, JUGLARET Laurent à partir du point 4, WAJS Alexandre, LAFFITTE Patrick, JUAN PIRÉ Elisabeth à partir du point n°11, SANTÉ Michel, COLOMEDA Sylvie, MOUCADEL Virginie, GARZINO Murielle, THOMAS Sébastien, CHAIM Sabine, Lucie BABIN, SERRIER Jean-Guy, CHENEVEZ Olivier,

Pouvoirs : ARSAC Claire a donné pouvoir à BABIN Lucie

Absents excusés : JUGLARET Laurent jusqu'au point 3 inclus et JUAN PIRÉ Elisabeth jusqu'au point 10 inclus

Secrétaire de séance : Alexandre WAJS

N°2026/04/27/40-OBJET : Désignation du représentant de la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA)

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe CARRÉ

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'en application des dispositions de l'article 1609 nonies C -IV du Code Général des Impôts, et par délibération n°45/2026 du 17 avril 2026, la CCVBA a créé une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges composée de 10 membres et dans laquelle chaque commune doit disposer d'un représentant. A la demande de la CCVBA, nous devons donc procéder à la désignation du représentant du conseil municipal à ladite commission.

Le conseil municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,
Vu l'accord unanime des membres présents pour procéder à un vote à main levée
Vu l'article l'article 1609 nonies C (IV) du code général des impôts
Vu la délibération n°45/2026 du 17 avril du conseil communautaire de la CCVBA portant création de la CLECT
DESIGNE Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire, afin de siéger à ladite commission
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 30 AVR. 2026

Publication sur le site de la mairie le :

30 AVR. 2026

Secrétaire de séance,

Le Maire,

Alexandre WAJS



Jean-Christophe CARRÉ

